



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,  
Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du mercredi 17 mai 2023

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

01 JUIN 2023

transmis en Sous-Préfecture le

31 MAI 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents** : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG,  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LELUBRE,  
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,  
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI,  
Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs** :

M. AMADEI, pouvoir remis à Mme DE BROSES  
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. MANUEL  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme WEILL-LOGÉAY, pouvoir remis à M. GALPIN  
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme DESFORGES

**Absents** :

M. LEPUT

**Secrétaire de séance** : Raphaël DOAN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 12  
avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 23 heures 04.

N° 23-3-11

OBJET

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
BUDGET ANNEXE CŒUR DE VILLE**

M. SIMONNET rappelle que le compte administratif doit faire l'objet d'une  
présentation en Conseil Municipal qui doit valider les résultats de l'exercice 2022, en  
conformité avec le compte de gestion.

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines - Administration  
Générale du 15 mai 2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme WANG, après  
en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20230524-23-3-11-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2023  
Date de réception préfecture : 31/05/2023

Madame le Maire ayant quitté la séance et n'ayant pas participé au vote,

APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe Coeur de Ville 2022 présenté par le Maire et voté hors sa présence, arrêté comme suit :

Section d'Investissement		
RECETTES	DEPENSES	Déficit d'investissement de clôture 2022 (y compris affectation et excédent reporté n-1)
2 231 708,92	3 621 821,97	- 1 390 113,05
Section de Fonctionnement		
RECETTES	DEPENSES	Excédent de fonctionnement de clôture 2022
4 318 282,05	2 170 542,05	+ 2 147 740,00



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Laurence BERNARD